

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 25 août 2020 - 19H30**

**Présents** : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, FERREIRA Raquel, FALKENAU Carole, JOUBERTON Philippe, BERNARDIN Ludovic, BOSQUET Laurence, BUFFARD Frédérique, EL MANDILI Amal, ROSSIGNOL Alexis

**Absent excusé** : M. BRUNET David (procuration à Mme GARRACHON Annie)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Travaux
- Affaires financières
- Affaires foncières
- Assainissement
- Personnel
- Associations
- Projets
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire souhaite un bon retour à tous les conseillers municipaux après les vacances d'été.

Le compte-rendu du 30 juin 2020 a été adressé à chaque conseiller municipal avec sa convocation et une note de synthèse. Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur son contenu. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu.

**TRAVAUX :**

**Voirie communale :**

Au cours de l'été, les travaux de revêtement de voirie ont été réalisés sur les secteurs entre la Garde et Coureix, la mise en sécurité de la descente au Pont du Bouchet par le village de Sagnes et la pose de bordure Rue de Fougères afin de supprimer les nappes d'eau par temps de pluie.

**Travaux entreprise Sérange :**

Un point sera à faire avec l'entreprise Sérange au retour des vacances afin de reprogrammer les travaux sur la commune : camping, alimentation camping, alimentation station d'épuration, éclairage du lotissement Les Frênes, branchement panneau lumineux centre bourg.

**AFFAIRES FINANCIERES :**

**FPIC :**

Monsieur le Maire rappelle que le FPIC (fonds de péréquations des intercommunalités et des communes) est un fonds de solidarité destiné aux communes et Communautés de Communes les plus démunies.

Cette année, l'Etat a transmis les états financiers, une augmentation de 20 000.00 € serait à répartir entre les collectivités, Communautés de Communes et communes.

Pour notre budget communal, nous avons anticipé cette augmentation (+3 000.00€). Cependant, la Communauté de Communes devrait acter, lors du prochain Conseil communautaire la totalité de la prise charge financière soit 20 000.00€

Délégations au Maire :

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 38 du 30 juin 2020 permettant au Maire d'être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, d'exercer certaines prérogatives relevant des compétences habituelles du Conseil Municipal. Vu la lettre d'observation de la Sous-Préfecture de Riom en date du 10 juillet 2020, il convient de modifier la délibération en ce sens :

- Modification de la compétence :

\* Délégation de l'exercice des droits de préemption en vertu de l'article L.213-3 du code de l'Urbanisme : dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, soit dans la limite de 50 000 €.

- Suppression de la compétence :

\* Délégation pour régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux : dans la limite fixée par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier les délégations données par le Conseil Municipal au Maire comme indiqué ci-dessus.

Bail de la Gendarmerie des Ancizes-Comps :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Gendarmerie fait l'objet d'un contrat de location avec l'Etat depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014 pour une durée de 9 ans, moyennant un loyer annuel de 51 550 €. La Direction Régionale des Finances Publiques, Pôle de Gestion Domaniale demande que le Conseil municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délègue au Maire toute décision de conclusion et de révision des contrats de location d'une durée maximale de 12 ans.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer tout document ou avenant concernant le contrat de location de la Gendarmerie des Ancizes-Comps

Acquisition de tables et chaises pour l'école :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un devis pour l'acquisition de tables et chaises pour l'école élémentaire, en remplacement de celles existantes devenues vétustes. Plusieurs devis ont été demandés aux fournisseurs. Le devis retenu est celui de la « LIBRAIRIE LAIQUE » pour un montant de 6 446 €. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer le bon de commande de 6 446 € à la LIBRAIRIE LAIQUE.

**AFFAIRES FONCIERES :**

Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas user du droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- AM 347 – 350 – 344 – 346 – 348 (indivis) d'une superficie totale de 1 870 m<sup>2</sup> avec habitation au prix de 90 000 €.

- AV 521 d'une superficie totale de 2 310 m<sup>2</sup> avec habitation au prix de 187 500 €.

- AN 74 – 572 d'une superficie totale de 156 m<sup>2</sup> avec habitation au prix de 25 000 €.

- AM 443 d'une superficie totale de 4 123 m<sup>2</sup> avec habitation au prix de 139 000 €.

- AV 229 d'une superficie totale de 331 m<sup>2</sup> avec habitation au prix de 81 500 €.

Location de l'appartement situé au-dessus du bureau de La Poste :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° 07 du 30 janvier 2018 fixant le loyer de l'appartement situé au-dessus de la Poste à 300 € par mois chauffage compris. Il a été saisi d'une demande urgente de relogement social. Il demande au Conseil municipal de fixer le tarif de location.

La Commune souhaitait refaire les peintures et papiers de ce logement afin de le remettre en état. La future locataire s'est proposée pour réaliser ces travaux. De son côté et dans l'urgence, la Commune a fait installer une cuisine équipée avec des éléments et du matériel électroménager. Le Conseil municipal décide à l'unanimité, au vu de la réalisation de travaux par la future locataire, de faire une gratuité du 15 août au 30 septembre 2020, de fixer le tarif de location de l'appartement de la Poste à 300.00€ par mois, chauffage et eau compris, à compter du 01 octobre 2020, l'électricité restant à la charge du locataire, de demander une caution de 300 euros représentant un mois de loyer.

Fixation du prix de vente du terrain AV 647 et nouveau n° de AV 648 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° 108 du 29 octobre 2018 fixant le prix de vente du terrain situé à côté du Lotissement les Frênes à 18 € TTC. Les parcelles concernées sont cadastrées AV 647 de 800 m<sup>2</sup> et AV 648 (nouveau n° à définir

suite à nouvel arpentage) de 618 m<sup>2</sup>, soit un total de 1 418 m<sup>2</sup>. Une personne a souhaité se porter acquéreur de ces deux parcelles, dont la parcelle AV 648 a été raccordée au réseau d'assainissement. Le Conseil municipal doit fixer un nouveau prix de vente tenant compte du raccordement effectué récemment au réseau d'assainissement. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de vente à 16.25 € HT, soit 19.50 € TTC le m<sup>2</sup>, et d'autoriser le Maire à signer la promesse de vente avec le futur acquéreur.

#### **ASSAINISSEMENT :**

##### Station d'épuration de Tournobert :

Pendant l'été, les principaux travaux réalisés ont été des remblaiements et les mises à niveau de sol par l'entreprise Besançon. A la rentrée, la reprise va se faire sur la finition des équipements des bassins ainsi que le curage des boues de la lagune. Suite à des propositions du Maire et de l'adjoint en charge, il a été demandé à Somival d'étudier la possibilité de conserver la lagune existante pour permettre une réserve d'eau. Un plan de relance d'investissement et des subventions de l'Agence de l'eau pourraient permettre de récupérer éventuellement des financements supplémentaires pour les projets de la Commune. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires liés à des études de faisabilité.

##### Travaux d'assainissement - Tranches conditionnelles 4 et 5 :

Lors du diagnostic du service d'assainissement établi en 2014, il avait été défini 5 tranches de travaux, 3 tranches fermes dont la station d'épuration et 2 tranches conditionnelles. Le Conseil municipal doit se positionner pour les tranches restantes. Compte tenu de l'avis du Cabinet Somival, la solution privilégiée est de réaliser la tranche 4 avec la possibilité d'intégrer la suppression de la station du Camping et d'annuler la tranche 5 qui concerne le quartier de La Ganne en raison du nombre restreint d'habitations. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager les démarches nécessaires concernant la tranche 4 et signer les documents liés à des études de faisabilité.

##### Contrat d'affermage :

Le contrat d'affermage du service d'assainissement conclu avec la SEMERAP en juillet 2013 pour 8 ans va arriver à son terme en juillet 2021. La Commune devra se prononcer sur un nouveau contrat de 8 ans ou plus ou bien céder la compétence assainissement au Syndicat Sioule et Morge. Monsieur le Maire propose de prendre toutes les informations concernant les possibilités données à la Commune. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager les démarches nécessaires à la concertation sur l'avenir du service d'assainissement de la Commune.

#### **PERSONNEL :**

##### Adhésion aux missions relatives à la santé et à la sécurité au travail du Centre de Gestion de la FPT du Puy-de-Dôme :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer aux missions relatives à la santé et sécurité au travail, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 3 ans, pour l'Option 1 au tarif de 102 € par agent et par an.

##### Adhésion aux missions relatives à l'assistance retraite du Centre de Gestion de la FPT du Puy-de-Dôme :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 2 ans, au prix de 225 € par an.

##### Remplacement des agents titulaires absents :

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il serait utile de l'autoriser à pallier rapidement au remplacement des agents titulaires absents notamment pour congés, maladie ou accident du travail. Le remplacement aurait ainsi pour but d'éviter des perturbations dans les services municipaux et d'assurer au mieux la continuité du service public. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

##### Procuration postale en faveur du personnel communal :

Monsieur le Maire informe que le courrier postal adressé à la Mairie est déposé au secrétariat de Mairie par le personnel de La Poste. Le Conseil municipal doit désigner les agents habilités à avoir une procuration postale. Monsieur le Maire propose de désigner les agents du secrétariat de Mairie. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Nombre d'heures hebdomadaires de l'enseignement musical à l'école :

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement musical à l'école primaire à 4 heures afin d'en faire bénéficier toutes les sections de l'Ecole élémentaire et maternelle. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et au tarif de 42.00 euros de l'heure incluant les frais de déplacement et les charges sociales.

**ASSOCIATIONS :**

M. le Maire précise qu'il avait été validé par le Conseil municipal lors de la réunion du budget de réduire de 5% les demandes pour les associations, sauf pour celles qui concernaient les jeunes. Concernant la demande de subvention de 1200 € du Comité des Fêtes de Comps pour l'organisation du Trail des Combrailles, il a été décidé de verser 1000 € (800 € en 2019).

Quant à la demande de subvention de 500 € de la section Athlétisme de l'USGA, le Conseil municipal souhaite verser cette aide pour l'ensemble des sections de l'USGA.

Le Comité de Jumelage a annulé sa demande de subvention de 500 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

- Comité des Fêtes de Comps pour le Trail	1 000 €
- USGA Toutes sections	500 €
- La Chartreuse Port Ste Marie	400 €

**PROJETS :**

Projet santé :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré les professionnels de santé de la Commune à leur demande en juin. Ils lui ont fait part de leur volonté d'évoluer avec un renforcement de l'offre en matière de santé. Ils souhaitent notamment envisager les possibilités d'accueil de nouveaux professionnels de santé. Monsieur Le Maire a également rencontré le propriétaire des locaux de la « Maison de Santé » actuelle utilisés par les professionnels pour la pratique de leur spécialité. Les locaux de la « Maison de Santé » deviennent exigus.

Le Conseil Municipal souhaite une concertation avec les professionnels de santé présents sur la Commune afin d'examiner leur demande et les possibilités d'un nouveau bâtiment ainsi que les moyens financiers à engager par la Commune. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager les démarches nécessaires en collaboration avec les professionnels de santé sur leur devenir, et à signer les documents liés à des études de faisabilité pour un bâtiment destiné aux professionnels de santé de la Commune.

Projet d'étude de faisabilité d'une nouvelle mairie :

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de lancer une étude sur l'utilisation et la fonctionnalité de la Mairie. En effet, les bureaux du secrétariat sont très exigus et les conditions de travail deviennent de plus en plus compliquées autant pour le personnel administratif que pour les élus, qui n'ont ni locaux ni salle de réunion à leur disposition. Monsieur le Maire souhaite mettre en place une réflexion sur l'avenir de ce bâtiment qui n'est plus adapté à la situation actuelle. Lors de précédentes discussions, il avait été acté que la future Mairie s'orienterait vers une réhabilitation d'un bâtiment existant afin d'en limiter le nombre et les coûts de fonctionnement. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réhabilitation d'un bâtiment communal en vue d'installer les services de la Mairie dans de bonnes conditions, et à signer les documents liés à cette étude.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Nouveau tableau des dates des réunions du Conseil municipal.
- Proposition changement photocopieur (en attente de complément d'information, à voir lors du prochain Conseil municipal).
- Règlement intérieur du Conseil municipal à réaliser.
- Inscription aux commissions de la Communauté de communes.

- Réunion avec L. Wauquiez Pdt Région concernant un plan d'aides aux communes.
- Annulation du repas des personnes âgées de septembre en raison des conditions sanitaires. Un colis sera remis à chaque personne de plus de 70 ans.
- Possible distribution de masques en septembre.
- Vandalisme sur les pancartes de la Croix Mallet.
- Chiens errants sur la commune avec des agressions contre des personnes et des animaux.
- Reportage le 23 juillet de France 3 AURA sur le Plan d'eau et le vélo rail qui s'est révélé être un énorme succès et qui ne peut répondre à toutes les demandes.
- Venue probable du Secrétaire d'Etat à la ruralité le 03 septembre.
- Election le 16 juillet du Président de la Communauté de Communes : M. Sébastien Guillot. Election des Vice-Présidents de la Communauté de Communes : 8 Vice-présidents dont le 1<sup>er</sup> Vice-président en charge des Affaires Sociales et du CIAS Didier Manuby.
- EHPAD :
  - Réunion le 23 juillet pour la reprise des travaux
  - Travail sur l'Avant-Projet Définitif et la finalisation du projet.
  - Recherche d'économie. Planning
- Désignation pour la Commission de révision des listes électorales.
- Désignation pour la Commission Communale des Impôts Directs.
- Départ en retraite et recrutement au sein des services techniques de la Commune.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.